

saint Amand était le fondateur du monastère de Nantua. Avec la même précaution ici, *precautio doli*, l'on fait dire à l'empereur Lothaire que le monastère de Nantua a été dédié par le pape Grégoire ; ce qui était également sans objet direct avec la concession faite aux moines de ce monastère d'élire leur abbé.

Si l'empereur Lothaire eût véritablement fait une pareille concession aux moines de Nantua, peut-on admettre qu'immédiatement après, ils eussent eu pour abbés deux archevêques de Lyon, saint Rémy et Aurélien, en supposant toutefois, comme M. Debombourg, qui a suivi en cela le *Gallia christiana*, que ces deux archevêques aient bien été réellement abbés de Nantua (1)?

Mais ce qui montre particulièrement la fausseté du diplôme prêté à Lothaire, c'est la charte par laquelle cet empereur, vers l'année 852, a donné, sur la demande de saint Rémy, le monastère de Nantua, à l'Église de Saint-Etienne de Lyon, suivie d'une autre charte de l'an 853 ou 854 environ (2). Ce monastère aurait-il pu être ainsi absorbé si on lui eût octroyé la faveur d'élire ses abbés?

La donation du monastère de Nantua faite à l'Église de Lyon, ne saurait être révoquée en doute, car la charte de concession a été successivement confirmée par un diplôme

(1) Est-il certain que saint Rémy et Aurélien aient été abbés de Nantua ? Le *Gallia Christiana* se borne au sujet de saint Rémy, dont ne parlent pas les autres auteurs, à ces mots vagues qui ne prouvent absolument rien : Remigius Lugdunensis antistes eo jure inter abbates accensendus videtur: quo iisdem annumeratur Aurelianus archiepiscopus. (IV, 217).

(2) Voir à la fin la charte à laquelle d'Achery et D. Bouquet donnent la date de l'an 852. D.

La charte que l'on place sous l'année 853 ou 854 *circa*, a été publiée par d'Achery, *Spicilegium* XII, II^e éd. in-4^o, — par Menestrier, *Hist. de Lyon. PREUVES*, p. XXXIII ; — par Dom Bouquet, VIII, p. 391.